



CSE LES CONDITIONS DE TRAVAIL ET LA SANTÉ DES SALARIÉS DE VOTRE ENTREPRISE VOUS PRÉOCCUPENT ?



POUR VOUS AIDER
À Y VOIR PLUS CLAIR !

SYNDEX CONSEILLE ET ACCOMPAGNE LES REPRÉSENTANTS DES SALARIÉS

QUAND FAIRE APPEL À UN EXPERT HABILITÉ QUALITÉ DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI ?

(ART. L. 2315-94, CODE DU TRAVAIL)

**UN RISQUE GRAVE EXISTE DANS
VOTRE ÉTABLISSEMENT, RÉVÉLÉ
OU NON PAR UN ACCIDENT
DU TRAVAIL OU UNE MALADIE
PROFESSIONNELLE ?**

>> RISQUE GRAVE

Son objectif ?

Vous aider, face à un faisceau d'indices, à qualifier les problèmes et vous permettre ainsi de poser un diagnostic et d'avancer des propositions de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail.

Exemples

Risques psychosociaux (tensions dans les équipes, stress, souffrance au travail), troubles musculo-squelettiques, maladies professionnelles, risques toxico-chimiques, accidents du travail...

Mise en œuvre

Le diagnostic est précédé d'un travail minutieux avec le CSE, afin de recueillir les informations révélant l'existence d'un risque grave et de choisir la méthode d'intervention adaptée.

Attention ! Délais de réalisation de 2 mois à compter de la désignation. Ce délai peut être porté à 4 mois avec accord de l'employeur.

Financement

- Prise en charge à 100% par l'employeur.

**UN CHANGEMENT DANS
L'ORGANISATION DU TRAVAIL ?
QUELLES RÉPERCUSSIONS SUR LA
SANTÉ DES SALARIÉS ?**

>> PROJET IMPORTANT / NOUVELLES TECHNOLOGIES

Son objectif ?

Vous permettre, face à des réorganisations, des nouveaux fonctionnements, de nouvelles installations, etc., d'appréhender les dimensions conditions de travail et de santé d'un projet afin de proposer des améliorations et des axes de prévention.

Exemples

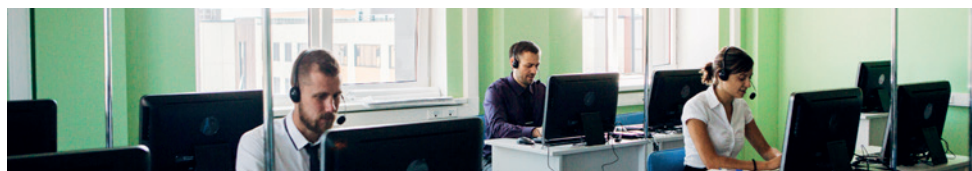
Réorganisation d'ateliers et de services, introduction de nouvelles machines, de nouveaux systèmes ou process (intelligence artificielle), modification des cadences de travail, déménagement et réaménagement (open space, flex-office), évolution des systèmes d'évaluation des objectifs et des systèmes de rémunération...

Mise en œuvre

Contrainte par les délais légaux des procédures de consultation, cette mission est à préparer avec l'expert dès que le comité a connaissance du projet.

Financement

- 80% par l'employeur et 20% par le CSE.
- Prise en charge à 100% par l'employeur si accord.





UN PLAN SOCIAL A LIEU DANS VOTRE ENTREPRISE ? DES EFFETS SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL ET LES SALARIÉS SONT PRÉVISIBLES ?

>> PSE

Son objectif ?

Vous aider à évaluer les effets du projet de plan de sauvegarde de l'emploi sur les conditions de travail et la santé des salariés et évaluer la politique de prévention prévue.

Mise en œuvre

Le diagnostic est précédé d'une analyse du travail réel, à partir d'entretiens, de questionnaires, d'observations du travail.

Attention ! Consultez-nous en avance pour préparer la désignation afin de tenir compte des délais ou en cas d'expertise commune économique et SSCT.

Financement

- Prise en charge à 100% par l'employeur.

BON À SAVOIR



Ces expertises se déclinent au niveau d'un CSE central ou d'un établissement.

L'expert habilité vous accompagne dans vos négociations sur l'égalité professionnelle (pour les entreprises de plus de 300 salariés).



COMMENT SE DÉROULE UNE MISSION CONFÉE À SYNDEX ?

L'approche Syndex prend en compte :

- ▶ la préparation des travaux avec le CSE afin de définir la délibération d'expertise, son cahier des charges et le protocole d'intervention ;
- ▶ des échanges réguliers avec le CSE tout au long des travaux, pour alimenter le débat sur les éléments de diagnostic et les axes pertinents de prévention des risques professionnels ;
- ▶ l'analyse du travail réel, à partir d'entretiens, de questionnaires, d'observations du travail... de manière à permettre l'identification concrète et réelle des conditions de travail, des difficultés et des risques professionnels ;
- ▶ la confrontation des points de vue : celui des représentants du personnel, de la direction, des responsables de services et des salariés ou des agents. Ainsi les travaux sont menés de façon à recueillir l'ensemble des paramètres qui fondent l'organisation du travail ;
- ▶ la restitution orale et écrite du diagnostic, des recommandations d'amélioration de la préservation de la santé au travail.

Expert habilité, Syndex dispose d'une connaissance approfondie des institutions représentatives du personnel, du fonctionnement des organisations, des questions de santé au travail, des secteurs d'activité privés ou publics, des régions, etc.

Ces nombreuses dimensions constituent un atout majeur pour comprendre le caractère complexe de chaque situation de travail.

LE SAVIEZ-VOUS ?



En tant que membre du CSE, titulaire ou suppléant, vous avez le droit à une formation SSCT à la prise de votre mandat, ainsi qu'à chaque renouvellement.

Syndex, organisme agréé de formation, propose des formations SSCT



VOUS ÊTES CONFRONTÉS À UNE SITUATION COMPLIQUÉE DANS VOTRE ENTREPRISE ?



- RISQUES PSYCHOSOCIAUX (RPS)
- SUICIDE
- RISQUES CHIMIQUES
- DÉMÉNAGEMENT/RÉAMÉNAGEMENT
- DÉGRADATIONS DES CONDITIONS DE TRAVAIL
- ACCIDENT DU TRAVAIL
- MALADIES PROFESSIONNELLES
- STRESS
- HARCÈLEMENT
- MODIFICATION DES CADENCES DE TRAVAIL
- INTRODUCTION DE NOUVELLES TECHNOLOGIES

Avec leurs profils divers (ergonomes, sociologues, psychologues du travail, ingénieurs, etc.), les experts Syndex vous aident à exercer pleinement vos prérogatives.

Syndex AQUITAINE

Bordeaux - Tél. : 05 56 89 82 59
contact-aqu@syndex.fr

Syndex AUVERGNE-LIMOUSIN

Clermont-Ferrand - Tél. : 04 73 98 53 24
contact-auv@syndex.fr

Syndex BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Besançon - Tél. : 03 81 47 71 80
contact-bfc@syndex.fr

Syndex BRETAGNE

Rennes - Tél. : 02 99 87 16 87
Quimper - Tél. : 02 98 53 35 93
contact-bzh@syndex.fr

Syndex CENTRE VAL DE LOIRE

Tél. : 06 17 62 53 76
contact-centre@syndex.fr

Syndex GRAND-EST

Villers-lès-Nancy
Tél. : 03 83 44 72 61
Strasbourg - Tél. : 03 88 79 20 10
contact-grandest@syndex.fr

Syndex HAUTS-DE-FRANCE

Lille - Tél. : 03 20 34 01 01
contact-hdf@syndex.fr

Syndex ÎLE-DE-FRANCE

Paris - Tél. : 01 44 79 13 00
contact@syndex.fr

Syndex NORMANDIE

Hérouville-Saint-Clair
Tél. : 02 14 99 50 50
contact-normandie@syndex.fr

Syndex OCCITANIE MÉDITERRANÉE

Montpellier - Tél. : 07 61 03 42 78
contact-lr@syndex.fr

Syndex OCCITANIE PYRÉNÉES

Toulouse - Tél. : 05 61 12 67 20
contact-mp@syndex.fr

Syndex PAYS-DE-LA-LOIRE - POITOU-CHARENTES

Angers - Tél. : 02 41 68 91 70
Nantes - Tél. : 02 40 72 82 40
contact-pdl@syndex.fr

Syndex PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR

Aix-en-Provence
Tél. : 04 42 93 73 53
contact-paca@syndex.fr

Syndex RHÔNE-ALPES

Villeurbanne - Tél. : 04 72 56 22 90
contact-ra@syndex.fr

CHSCT/SSCT

Tél. : 01 44 79 15 20
contact-ssct@syndex.fr

NOUVELLE-CALÉDONIE

Tél. : +33 6 70 88 64 30
contact-nc@syndex.fr

RÉUNION

Tél. : +33 6 30 04 63 47
contact.reunion@syndex.fr

ANTILLES

Tél. : +33 6 64 22 92 32, +33 6 63 07 05 97
contact@syndex.fr

EUROPE

contact-europe@syndex.fr



SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE, EXPERT CSE ET SSCT,
HABILITÉ EN ORGANISATION DU TRAVAIL, ENVIRONNEMENT DU TRAVAIL
ET ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE
22, rue Pajol - CS 30011 - 75876 Paris cedex 18
Tél. 01 44 79 13 00 - www.syndex.fr



INSCRITE AUX TABLEAUX DE L'ORDRE DES RÉGIONS ALSACE, AQUITAINE, AUVERGNE, BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ, BRETAGNE, LILLE NORD PAS-DE-CALAIS, LORRAINE, MARSEILLE PACA, MONTPELLIER, PARIS ÎLE-DE-FRANCE, PAYS DE LA LOIRE, RHÔNE-ALPES, ROUEN NORMANDIE, TOULOUSE MIDI-PYRÉNÉES.